

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme au Capital de 21 437 780 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

LES RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 31 AOUT 2017 A 10 H

PREMIERE RESOLUTION : Validité de la réunion

L'Assemblée Générale déclare qu'elle a été valablement convoquée et qu'elle est habilitée à délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour tel que défini dans le présent acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des articles 2, 7 et 29 des Statuts

En vue de mettre en conformité les Statuts avec les dispositions du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 2,7 et 29 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION: Modification de l'article 2 des Statuts

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la deuxième résolution, décide que l'article 2 des statuts intitulé « Dénomination » est annulée dans sa rédaction antérieure et remplacé comme suit :

L'article 2 :

« La Société prend la dénomination de Société Electrostar. Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, cette dénomination devra être précédée ou suivie des mots « Société Anonyme » et de l'énonciation du montant du capital social. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION: Modification de l'article 7 des Statuts

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la deuxième résolution, décide de modifier l'alinéa 15 de l'article 7 des statuts intitulé « Augmentation et réduction du capital » de la manière suivante :

L'article 7 alinéa 15 :

« La société peut, un mois après l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure contentant avis d'exécution, faire vendre les actions sur lesquelles des versements sont en retard.

Un mois après la publication au JORT de l'avis de vente, sans autre mise en demeure ou formalité quelconque, le conseil d'administration a le droit de faire procéder à la vente des actions en retard. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : Modification de l'article 29 des Statuts

L'Assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la deuxième résolution, décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 29 des statuts intitulé « Bureau de l'Assemblée Générale » de la manière suivante :

L'article 29 alinéa 2 :

« Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents ».

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION: Mise en conformité et approbation des Statuts mis à jour

L'Assemblée Générale décide de mettre en conformité les Statuts avec les dispositions légales en vigueur et adopte les Statuts annexés au présent procès verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION: Pouvoirs.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de dépôts et de publications et toute autre formalité requise par la loi en vue d'effectuer toutes formalités légales.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

**RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 31 AOUT 2017 A 11 H**

1ère RESOLUTION : Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2ème RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

3ème RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et, qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

4ème RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

5ème RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2016 fait ressortir un résultat bénéficiaire qui s'élève à 163 874,515 Dinars, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

6ème RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

7ème RESOLUTION : Ratification de la cooptation des deux administrateurs représentant les petits porteurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, décide de ratifier la cooptation de M. Ahmed Adel MENAA et M. Anis FOURATI comme administrateurs représentant les petits porteurs, intervenue sur décision du conseil d'administration du 20 février 2017, et ce ; pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

8ème RESOLUTION : Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, constatant l'extinction des mandats des administrateurs représentant les petits porteurs, a élu M. Ahmed Adel MENAA et M. Riadh BERJEB en tant qu'administrateurs représentant les petits porteurs, et ce ; pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

9ème RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tout dépôt et remplir toute formalité légale de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.